

Déclaration de revenus et de prestations pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada

Identification

9

Apposez ici votre étiquette personnalisée. Corrigez tout renseignement inexact. Si vous n'apposez pas d'étiquette, inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres majuscules.

Prénom _____

Nom légal _____

Adresse postale : app. n° et rue _____

C.P. _____ R.R. _____

Ville _____ Prov./terr. _____ Code postal _____

Pays _____

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale, d'identification-impôt ou d'identification temporaire, si vous n'apposez pas d'étiquette : _____

Inscrivez votre date de naissance : _____ Année Mois Jour

Votre langue de correspondance : English Français
 Your language of correspondence:

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2005 :
 (lisez d'abord la section du guide intitulée « État civil »)

1 Marié(e) 2 Conjoint de fait 3 Veuf (veuve)
 4 Divorcé(e) 5 Séparé(e) 6 Célibataire

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le **31 décembre 2005** : _____ **Autre** _____

Si vous étiez travailleur indépendant en 2005, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise : _____

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS, NII ou NIT s'il ne figure pas sur l'étiquette ou si vous n'apposez pas d'étiquette : _____

Inscrivez son prénom : _____

Inscrivez son revenu net de toutes provenances de 2005 pour demander certains crédits : _____
 (lisez le guide pour en savoir plus)

Cochez ici s'il était travailleur indépendant en 2005 : 1

Le guide contient des renseignements précieux pour vous aider à remplir votre déclaration.

Si c'est la déclaration d'une personne décédée, inscrivez la date du décès : _____ Année Mois Jour

N'inscrivez rien ici _____

 **Élections Canada**

CETTE SECTION S'APPLIQUE SEULEMENT AUX CITOYENS CANADIENS. NE PAS REMPLIR CETTE SECTION SI VOUS N'ÊTES PAS CITOYEN CANADIEN.

À titre de citoyen canadien, j'autorise l'Agence du revenu du Canada à fournir mes nom, adresse et date de naissance à Élections Canada aux fins du Registre national des électeurs. Oui 1 Non 2

Vous devez donner votre autorisation chaque année. Ces renseignements ne serviront qu'à des fins permises par la *Loi électorale du Canada*.

Demande du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Pour les résidents réputés seulement. Lisez le guide pour obtenir des précisions.

Demandez-vous le crédit pour la TPS/TVH? Oui 1 Non 2

Renseignement sur votre statut de résidence

Veillez cocher la case qui correspond à votre statut de résidence le 31 décembre 2005 (lisez la page 8 du guide) :

Vous étiez un non-résident du Canada **177** Oui 1

Vous étiez un non-résident réputé du Canada **177** Oui 2

Vous étiez un résident réputé du Canada parce que vous avez séjourné au Canada 183 jours ou plus en 2005 **177** Oui 3

Vous étiez un résident réputé du Canada pour d'autres raisons **177** Oui 4

N'inscrivez rien ici	172					171				
----------------------	------------	--	--	--	--	------------	--	--	--	--

Si, en 2005, vous étiez un résident réputé du Canada, veuillez répondre à la question suivante :

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$CAN à un moment quelconque en 2005? (lisez la section du guide intitulée « Revenus de source étrangère » pour obtenir des précisions) 266 Oui 1 Non 2

Si *oui*, joignez le formulaire T1135 dûment rempli.

Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non-résidente en 2005, lisez la section du guide intitulée « Revenus de source étrangère ».

Si, en 2005, vous étiez un résident réputé du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes sources, canadiennes et étrangères.

Revenu total

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		101	
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4)	102		
Autres revenus d'emploi		104 +	
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))		113 +	
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))		114 +	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152		
Autres pensions et pensions de retraite		115 +	
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)		119 +	
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (lisez le guide)		120 +	
Intérêts et autres revenus de placements (joignez l'annexe 4)		121 +	
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs (joignez l'annexe 4)		122 +	
Revenus de location	Bruts 160		Nets 126 +
Gains en capital imposables (joignez l'annexe 3)			127 +
Pension alimentaire reçue	Total 156		Montant imposable 128 +
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)			129 +
Autres revenus	Précisez :		130 +
Revenus d'un travail indépendant (lisez le guide à la section sur les lignes 135 à 143)			
Revenus d'entreprise	Bruts 162		Nets 135 +
Revenus de profession libérale	Bruts 164		Nets 137 +
Revenus de commissions	Bruts 166		Nets 139 +
Revenus d'agriculture	Bruts 168		Nets 141 +
Revenus de pêche	Bruts 170		Nets 143 +
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144		
Prestations d'assistance sociale	145 +		
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146 +		
	Additionnez les lignes 144, 145 et 146 (lisez le guide à la ligne 250)	=	▶ 147 +
	Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147		
	Voici votre revenu total .	150 =	



Placez ici l'annexe 1 (impôt fédéral).

Placez ici également tous les feuillets de renseignements, annexes, formulaires, reçus et autres pièces justificatives que vous devez joindre à votre déclaration.

Revenu net

Inscrivez votre **revenu total** de la ligne 150 150

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 34 de tous les feuillets T4A)		206	
Dédution pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 32 de tous les feuillets T4A)		207	
Dédution pour REER (lisez l'annexe 7 et joignez les reçus)		208 +	
Dédution pour le Régime de pensions de la Saskatchewan (maximum 600 \$)		209 +	
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)		212 +	
Frais de garde d'enfants (joignez le formulaire T778)		214 +	
Dédution pour produits et services de soutien aux personnes handicapées		215 +	
Perte au titre d'un placement d'entreprise			
Brute 228		Dédution admissible 217 +	
Frais de déménagement		219 +	
Pension alimentaire payée Total 230		Dédution admissible 220 +	
Frais financiers et frais d'intérêt (joignez l'annexe 4)		221 +	
Dédution pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)		222 +	•
Frais d'exploration et d'aménagement (joignez le formulaire T1229)		224 +	
Autres dépenses d'emploi		229 +	
Dédution pour la résidence d'un membre du clergé		231 +	
Autres déductions Précisez :		232 +	
Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.		233 =	▶
Ligne 150 moins ligne 233 (si négatif, inscrivez « 0 »). Voici votre revenu net avant rajustements .		234 =	
Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus aux lignes 113, 119 ou 146, lisez le guide à la ligne 235)		235 -	•
Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez « 0 »). Si vous avez un époux ou conjoint de fait, lisez le guide à la ligne 236. Voici votre revenu net .		236 =	

Revenu imposable

Dédution pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)		244	
Dédution pour prêts à la réinstallation d'employés (case 37 de tous les feuillets T4)		248 +	
Déductions pour options d'achat de titres		249 +	
Déductions pour autres paiements (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 147, lisez le guide à la ligne 250)		250 +	
Pertes comme commanditaire d'autres années		251 +	
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années		252 +	
Pertes en capital nettes d'autres années		253 +	
Dédution pour gains en capital		254 +	
Déductions pour les habitants de régions éloignées (joignez le formulaire T2222)		255 +	
Déductions supplémentaires Précisez :		256 +	
Additionnez les lignes 244 à 256.		257 =	▶
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez « 0 »)		260 =	
Voici votre revenu imposable .		260 =	

Utilisez votre revenu imposable pour calculer votre impôt fédéral sur l'annexe 1, *Impôt fédéral*. Si vous exercez le choix prévu à l'article 217, remplissez et joignez l'annexe A, *État des revenus de toutes provenances*, afin de déterminer le montant à utiliser pour calculer votre impôt fédéral sur l'annexe 1.

